



Emerging Research Information

A parajournal repository preprinting research results since 2020

Politique d'information sur les Emerging Research Information (EmeRI)

1 Le référentiel de preprints des informations de recherche émergentes (EmeRI) est le résultat d'une coopération entre Association brésilienne des éditeurs scientifiques (Abec), Institut brésilien d'information en science et technologie (Ibict) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) - Bureau de l'UNESCO au Brésil.

2 L'EmeRI est la base de données utilisée pour l'enregistrement et la diffusion des preprints soumises aux revues scientifiques qui avaient précédemment signé un accord avec l'Abec.

Paragraphe unique. Les preprints sont des versions d'articles scientifiques qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen par les pairs. Pour que les preprints soient déposées à EmeRI, elles doivent avoir été soumises à des revues scientifiques et avoir fait l'objet d'un examen préalable concernant la grammaire, l'orthographe, le contenu et la forme, acceptées ainsi pour le processus formel d'examen par les pairs, mais n'ont pas encore été évaluées .

3 Pour l'inscription des magazines dans EmeRI, l'éditeur responsable doit contacter les administrateurs par e-mail figurant dans l'onglet «Contact» de la plateforme et demander l'inscription du magazine.

4 Sont des prérequis pour les revues scientifiques souhaitant composer EmeRI

I - Être de caractère académique / scientifique;

II - Avoir un enregistrement ISSN;

III - Etre conforme à la Licence de Distribution formulée par EmeRI;

5 L'architecture d'information d'EmeRI suit la structure des «communautés, collections et objets», définie par le logiciel utilisé pour sa construction, le DSpace.

§ 1 - La communauté s'appelle **Journaux scientifiques** et est gérée par les administrateurs EmeRI.

§ 2 - Les collections sont représentées par chacun des magazines qui composent EmeRI et sont gérées par les éditeurs eux-mêmes sous la supervision des administrateurs.

§ 3 - Les articles sont représentés par les preprints qui seront soumises par les éditeurs des magazines à EmeRI et seront soumises à l'approbation des administrateurs.

*Uma iniciativa conjunta
A joint initiative
Una iniciativa conjunta
Une initiative commune*





Emerging Research Information

A parajournal repository preprinting research results since 2020

6 La soumission de preprints à EmeRI peut être effectuée par n'importe lequel des membres de l'équipe éditoriale du magazine, sous réserve de l'accord du rédacteur en chef.

7 Les fichiers de preprints soumis à EmeRI doivent respecter une norme de formatage minimale, selon le document supplémentaire disponible dans EmeRI.

Paragraphe unique. Le document supplémentaire mentionné dans cet article contient la mise en forme standard qui doit être appliquée à toutes les preprints soumises à EmeRI.

8 Les fichiers de preprints soumis à EmeRI doivent être au format PDF.

Paragraphe unique. Si les administrateurs EmeRI jugent nécessaire de rendre le fichier disponible dans des formats autres que PDF, la conversion du fichier est autorisée, sans aucune modification de son contenu.

9 Il sera de la responsabilité de l'équipe éditoriale de chaque revue de revoir les «Lignes directrices pour les auteurs» et de montrer que toutes les soumissions faites au magazine peuvent être déposées auprès de EmeRI, sans aucun préjudice en matière de propriété intellectuelle.

Paragraphe unique. L'analyse des résultats de recherche pouvant être brevetés doit être effectuée au préalable entre le (s) auteur (s) et la revue, et EmeRI n'a aucun type de gestion sur la question.

10 L'examen, l'édition, la validation, l'approbation et la disponibilité des champs des dossiers de preprints soumis à EmeRI seront effectués par des équipes de l'Abec et Ibict, conformément aux politiques internes signées entre les institutions.

11 Toutes les inscriptions préimprimées soumises à EmeRI seront disponibles en libre accès immédiatement après leur approbation par les administrateurs.

12 La garantie du bon fonctionnement, de la mise à jour, du développement et de l'absorption des nouvelles technologies et des améliorations techniques sera faite par les équipes d'Abec et Ibict, selon les politiques internes signées entre les institutions.

13 EmeRI doit pouvoir s'intégrer à d'autres systèmes, nationaux et internationaux, dans le respect de l'utilisation des normes et protocoles adoptés dans le monde.